

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H08 en présence de :

PRESENTS : Messieurs M. BUGAUD, A. CHIRAUSSSEL, A. BASTIDE (+proc de J. DURIEU), M. BOUSCHON (+proc de P. GAILLARD), S. CIVIER (+proc de F. DUMAS), G. JALADE (+proc de A. LOYET), P. MAISONNEUVE, L. JOFFRE, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de R. THIOILLIERE), J. SOUBEYRAND, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, A. LACOSTE (+proc de G. FANGIER), P. LAVIALLE (+proc de N. BARACAND) M. CEYSSON (+proc de J-C FLORY), R. LACROTTE et M. TOURVIEILHE (+proc de C. GARCIA).

Mesdames, MN. DURAND (+proc de M. ALLAMEL), C. FAURE, F. NOGIER P. ROUX (+proc de B. PERRUSSET), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 31

Procurations : 11

Votants : 42

Absents : 13

Date de convocation : 07/12/2018

Absents : Messieurs E. FARGIER, G.DOZ, B. DE FOMMERVAULT, F. JOUFFRE, D. BERAL, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE et P. MANENT et Madame M. DUBOIS.

En présence des suppléants non votants : C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Madame MN. DURAND

Objet : Enfance et Petite Enfance - Gestion des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE Labégude Saint Privat) / procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable. Rectificatif

Le Président rappelle que la gestion des EAJE de Labégude et Saint Privat n'a pu être confiée à un prestataire, à l'issue de la consultation référencée Marché 2018-03 (lots 1 et 5) et que la nécessité de maintenir les services existants a conduit l'assemblée à valider la délibération DEL n°29112018-07 pour que soit engagée une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables avec l'association ADSEA, actuelle gestionnaire desdits services.

A l'issue de la procédure négociée, la Commission d'appel d'offres, réunie en séance du 11 décembre 2018, a étudié les offres déposées par l'Association ADSEA, relatives au marché 2018-03BIS (Lot 1 Labégude et lot 2 Saint Privat) et établi la notation suivante :

Lot 1 : 86.85/100 Lot 2 : 87.35/100

Les éléments présentés étant clairs, précis, permettant une très bonne compréhension des offres et des propositions tarifaires, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer les lots 1 et 2 du marché 2018-03BIS à l'association ADSEA de Privas, pour une durée de trois ans.

Le Président précise ensuite à l'assemblée, que conformément à l'article **105-7° du décret 2016-360 du 25 mars 2016**, le rapport de présentation retraçant les éléments relatifs aux procédures formalisée et négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les marchés 2018-03 et 2018-03BIS a été approuvé par la commission d'appel d'offres. Ce rapport, conformément à la directive **2014/24/UE du Parlement Européen, article 84**, sera tenu à la disposition de la commission européenne et/ou de tout organisme chargé du contrôle des marchés publics.

En conséquence de ce qui précède, et sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les rapports de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2018 concernant respectivement l'analyse des offres du marché 2018-03BIS (procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable) et le rapport de présentation concernant les marchés 2018-03 et 2018-03BIS destiné à la commission européenne des marchés publics et/ou organes chargés du contrôle des marchés publics.
- Autorise le président à signer le marché N° 2018-03 Bis pour la gestion des EAJE Labégude et Saint Privat avec le candidat Association ADSEA de Privas, pour une durée de 36 mois (1/01/2019 au 31/12/2021) ;
Le financement prévisionnel communautaire, pour la durée du marché étant de 323 869 € TTC pour le lot 1 et 446 479 € pour le lot 2 fixé, conformément aux pièces contractuelles du marché, sur la base du nombre d'heures et bordereaux de prix acceptés par la commission d'appel d'offres, à savoir, pour la première année du marché à 3.41 €/heure pour le lot 1 et 2.98 € /heure pour le lot 2.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 15 décembre 2018
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20181213-DEL13122018-
08R-DE
Date de télétransmission : 18/12/2018
Date de réception préfecture : 18/12/2018